

**SOMME DES DIX PLUS HAUTES REMUNERATIONS
VERSEES PAR
LA REGION BRETAGNE**

Dans le cadre de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les régions doivent publier la somme des 10 plus hautes rémunérations qu'elles versent.

Pour les années 2018 à 2024, la somme des dix plus hautes rémunérations versées par la Région Bretagne se résume comme suit :

SIREN	Employeur	ANNEE	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
233 500 016	Région Bretagne	2024	1 124 602,94	2	8	119
233 500 016	Région Bretagne	2023	1 104 580,52	3	7	120
233 500 016	Région Bretagne	2023	1 104 580,52	3	7	120
233 500 016	Région Bretagne	2022	1 140 739,97	4	6	107,5
233 500 016	Région Bretagne	2021	1 016 560,87	3	7	120
233 500 016	Région Bretagne	2020	1 023 538,23	4	6	120
233 500 016	Région Bretagne	2019	986 825,20	2	8	118,5
233 500 016	Région Bretagne	2018	959 814,97	2	8	118

Article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (extrait) :

*Les départements ministériels, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants et les établissements publics hospitaliers dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros publient chaque année, sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.
[...]*